



Greffes du tribunal des activités économiques de Versailles
1 place André Mignot, 78011 VERSAILLES CEDEX
Téléphone : 01 39 07 16 40
www.greffe-tc-versailles.fr - www.infogreffe.fr

1 / 5

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **CELINE BARRAL**
Adresse requise : **AVE DU GAL DE GAULLE Centre Commercial Le Mail 78140 Vélizy-Villacoublay**
N° d'identification : **822-095 493**
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de : **JSA prise en la personne de Me Aurélie LECAUDEY**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°011600607 prise le 20/09/2016

Date de péremption : 20/09/2026

Montant garanti

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Versailles
Delivré le : 02/02/2026 à 15:30:56
Etat du chef de : **CELINE BARRAL, AVE DU GAL DE GAULLE Centre Commercial Le Mail 78140 Vélizy-Villacoublay**
Requis par : **JSA prise en la personne de Me Aurélie LECAUDEY**

Le greffier



[Signature]

Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	CELINE BARRAL	174 000,00 Euros
Adresse :	AVE DU GAL DE GAULLE Centre Commercial Le Mail 78140 Vélizy-	
Au profit de :	BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, 9 Avenue NEWTON 78180 Montigny-le-Bretonneux	
Domicile élu :	BPVF 4 PLACE HOCHÉ 78000 VERSAILLES	
Nature du fonds :	Commercial	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	05/09/2016	
Référence du notaire :	BPVF 4 PLACE HOCHÉ 78000 VERSAILLES	

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce

Article R. 521-2, 5° du code de commerce

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 6° du code de commerce

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 7° du code de commerce

Néant

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau

Article R. 521-2, 8° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Versailles

Délivré le : 02/02/2026 à 15:30:56

Etat du chef de : CELINE BARRAL, AVE DU GAL DE GAULLE Centre Commercial Le Mail 78140 Vélizy-Villacoublay

Requis par : JSA prise en la personne de Me Aurélie LECAUDEY

Le greffier



C. Leclerc

Hypothèques fluviales

Article R. 521-2, 9° du code de commerce

Néant

Actes de saisies de bateaux

Article R. 521-2, 10° du code de commerce

Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal

Article R. 521-2, 11° du code de commerce

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété

Article R. 521-2, 12° du code de commerce

Néant

Privilège du Trésor

Article R. 521-2, 13° du code de commerce

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Article R. 521-2, 14° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Versailles
 Délivré le : 02/02/2026 à 15:30:56
 Etat du chef de : CELINE BARRAL, AVE DU GAL DE GAULLE Centre Commercial Le Mail 78140 Vélizy-
 Villacoublay
 Requis par : JSA prise en la personne de Me Aurelie LECAUDEY

Le greffier



C. Barral

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

*Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.*

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement*Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022*Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)**Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution***Avertissement :**

*L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des
actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Versailles

Delivré le : 02/02/2026 à 15 30:56

Etat du chef de : CELINE BARRAL, AVE DU GAL DE GAULLE Centre Commercial Le Mail 78140 Vélizy-Villacoublay

Requis par : JSA prise en la personne de Me Aurélie LECAUDEY

Le greffier



Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Versailles
 Délivré le : 02/02/2026 à 15 30:56
 Etat du chef de : CELINE BARRAL, AVE DU GAI DE GAULLE Centre Commercial Le Mail 78140 Vélizy-
 Villacoublay
 Requis par : JSA prise en la personne de Me Aurélie LECAUDEY

Le greffier



C. Barral

